

La classe de 3^{ème} Prépa-Métiers.



La classe de 3e « prépa métiers » s'adresse tout particulièrement à des élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage (extrait site Eduscol – Education nationale).



La classe de 3^{ème} prépa-métiers, comme son nom l'indique, permet aux élèves une préparation encadrée à une première approche du monde professionnel. Le programme ressemble à celui de 3^{ème} générale mais il est allégé. Il est également plus axé sur le domaine professionnel. Ainsi la S.V.T. (Sciences de la Vie et de la Terre) est remplacée par la P.S.E. (Prévention Santé Environnement). De plus, en général, une journée dans la semaine est consacrée à la « découverte professionnelle » : visite d'entreprises (industrielles, tertiaires, agricoles), de lycées professionnels ou autre structures, déplacements sur les forums d'orientation, interventions de professionnels en classe, ASSR2, travail en classe sur des projets spécifiques. L'élève choisit 2 langues vivantes (anglais pour tous et soit espagnol, soit italien).

Il convient de bien préparer son projet d'orientation en classe de 4^{ème} avec son professeur principal et l'équipe pédagogique.



- 2 périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une semaine chacune (et possibilité d'une 3^{ème} facultative en fonction du projet d'orientation).
- Effectif de la classe : 24 élèves maximum.



- L'emploi du temps de la classe comporte :
 - 23 heures hebdomadaires d'enseignements disciplinaires ;
 - 2 heures hebdomadaires de consolidation en français et en mathématiques ;
 - 180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.

Français	5 heures dont 1 heure de consolidation
Mathématiques	4 heures 30 dont 1 heure de consolidation
Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	3 heures
2 Langues vivantes (LV1 et LV2)	5 heures 30
Enseignement Artistique (arts appliqués au lycée)	1 heure
Enseignement de sciences et technologie – P.S.E.	3 heures
Education physique et sportive (EPS)	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations pro.	5 heures (180 heures annualisées)
TOTAL :	30 heures

(*) S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion

- Examen du D.N.B en fin d'année scolaire (Diplôme National du Brevet) - série professionnelle (essentiellement).



- Comment postuler ?

L'inscription se fait au collège d'origine par informatique (procédure AFFELNET) avec l'aide de son professeur principal et éventuellement la Psychologue Orientation E.N. L'élève et ses représentants légaux pourront faire la demande d'une classe de 3e « prépa-métiers » lors des vœux définitifs formulés pour le conseil de classe du troisième trimestre de la classe de quatrième. Ce n'est donc pas le lycée qui décide du choix des élèves mais une commission départementale qui va sélectionner 24 dossiers parmi les candidatures, adressera la liste au lycée Boissy d'Anglas qui, alors, appellera les familles pour fournir toutes les informations concernant l'inscription officielle au lycée.